

La sécurité routière en Midi-Pyrénées 2013

Septembre 2014



PRÉFET
DE LA RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

☉ Sommaire

❶ Constat 2013	3
<i>Une accidentologie 2013 en augmentation - Évolution des principaux indicateurs</i>	3
<i>Les résultats par département : des situations très hétérogènes</i>	5
<i>Les caractéristiques de l'accidentologie en 2013</i>	6
❷ Les victimes	7
<i>Les tués</i>	7
<i>Les blessés</i>	8
❸ Actualités de la Sécurité Routière 2013-2014	9

☉ Lexique :

■ Accident corporel de la circulation :

Il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique, implique au moins un véhicule motorisé ou non.

Sont donc exclus tous les accidents matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou n'impliquent pas de véhicule.

■ Milieu urbain :

C'est l'ensemble des réseaux de voirie situés à l'intérieur d'une agglomération définie au sens du code de la route (parties de routes situées entre les panneaux de début et de fin d'agglomération), quelle qu'en soit la taille. Le reste du réseau, situé hors agglomération, constitue la rase campagne.

■ Accident mortel :

Un accident mortel comporte au moins un tué.

■ Tués :

Victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

■ Parmi les blessés, on distingue :

- les blessés hospitalisés : blessés dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation ;

- les blessés légers : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures.

NB : dans ce rapport, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

☉ Sources :

Les données de ce bilan sont issues du fichier des accidents corporels de la circulation routière des Observatoires départementaux de la sécurité routière de la région Midi-Pyrénées et des fichiers de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière.

Les données concernant la population proviennent de l'Insee (estimations de la population à la fin de l'année 2011).

1 Constat 2013

Une accidentalité 2013 en augmentation

Évolution des principaux indicateurs

En région :

Pour l'année 2013 en Midi-Pyrénées, tous les indicateurs sont à la hausse par rapport à 2012. Il est à noter que 2012 a été une année exceptionnelle avec une baisse des tués par rapport à 2011 de -24% (-7% au niveau national). On constate que le nombre d'accidents, de tués et de blessés sur la région est inférieur à la moyenne des années 2008 à 2012. Cette baisse est équivalente pour les tués à celle constatée au niveau national et légèrement supérieure pour les accidents et les blessés.

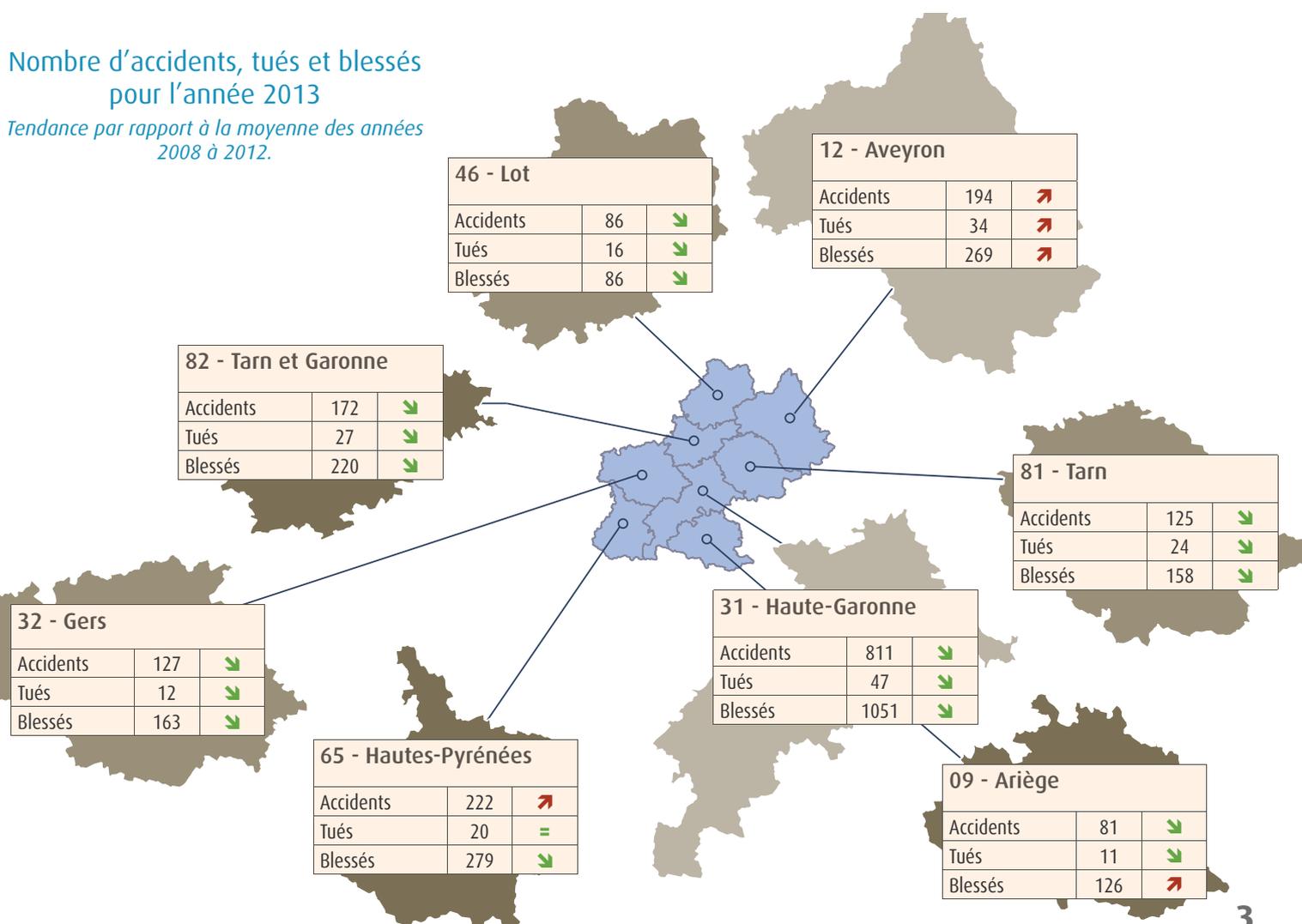
	Région Midi-Pyrénées			Évolution 2013 par rapport à la moyenne 2008 à 2012	
	2013	2012	Moyenne 2008 à 2012	Région Midi-Pyrénées	France métropolitaine
Accidents	1 818	1 754	2 256	-19,4%	-16,3%
Tués à 30 jours	191	181	234	-18,4%	-18,9%
Blessés	2 352	2 333	2 906	-19,1%	-17,2%

A l'échelon départemental :

L'Aveyron est le seul département dont les 3 indicateurs, accidents, tués et blessés ont augmenté en 2013 par rapport à la moyenne de 2008 à 2012.

Nombre d'accidents, tués et blessés pour l'année 2013

Tendance par rapport à la moyenne des années 2008 à 2012.

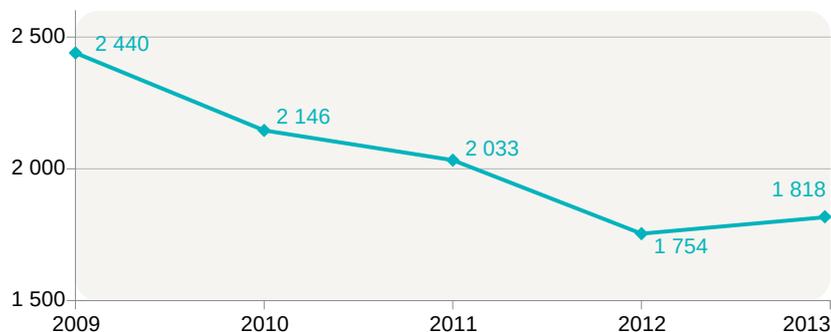


Évolution du nombre d'accidents entre 2009 et 2013 en Midi-Pyrénées

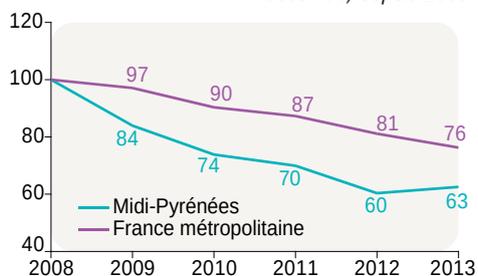
Malgré une augmentation du nombre d'accidents en 2013 par rapport à 2012, la tendance du nombre d'accidents est à la baisse sur les 5 dernières années.

En 5 ans, le nombre d'accidents a diminué de 37 %.

Sur la même période, la baisse des accidents sur la région est beaucoup plus significative qu'au niveau national.



Comparaison de l'évolution du nombre d'accidents, base 100, depuis 2008

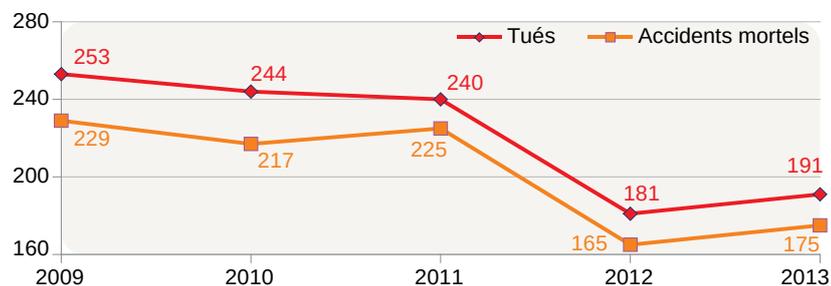


Évolution du nombre de tués et d'accidents mortels entre 2009 et 2013 en Midi-Pyrénées

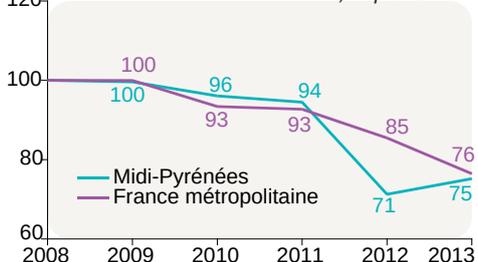
Entre 2009 et 2013, le nombre d'accidents mortels est en diminution, malgré des augmentations en 2011 et 2013 par rapport aux années précédentes.

Le nombre de tués connaît une évolution similaire.

En 5 ans la baisse observée en Midi-Pyrénées est équivalente à celle du niveau national.



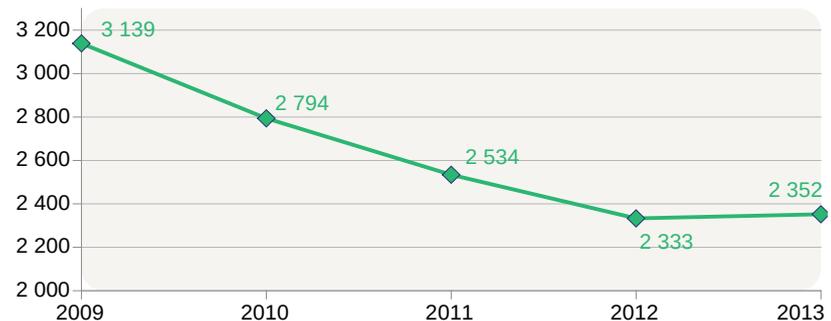
Comparaison de l'évolution du nombre de tués, base 100, depuis 2008



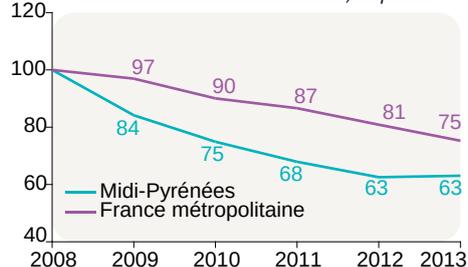
Évolution du nombre de blessés entre 2009 et 2013 en Midi-Pyrénées

Comme pour les accidents, le nombre de blessés est sur une tendance à la baisse, même si on observe un ralentissement de la décroissance depuis 2012.

Cette baisse est plus rapide qu'au niveau national.



Comparaison de l'évolution du nombre de blessés, base 100, depuis 2008



Rappel régional année 2013

1 818 accidents dont 175 mortels

191 tués

2 352 blessés dont 1 085 hospitalisés

Les résultats par département : des situations très hétérogènes

- la **Haute-Garonne**, département le plus peuplé de la région, avec 1 243 000 habitants (soit 43 % de la population de la région), concentre 45 % des accidents de Midi-Pyrénées (soit 811 accidents) et 25 % des tués (47).

Toutefois, le poids de la Haute-Garonne est relativisé lorsque l'on rapporte ces données au nombre d'habitants : ainsi, c'est le département où le nombre de tués rapporté au million d'habitants est le plus faible.

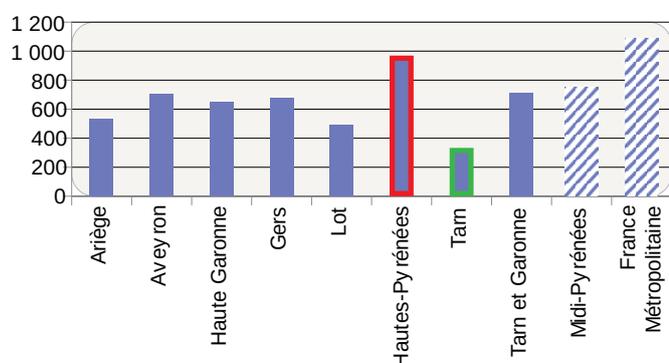
- l'**Aveyron** est le département où le nombre de tués rapporté à sa population est le plus important.

- les **Hautes-Pyrénées** est le département de la région qui enregistre le plus grand nombre d'accidents par million d'habitants.

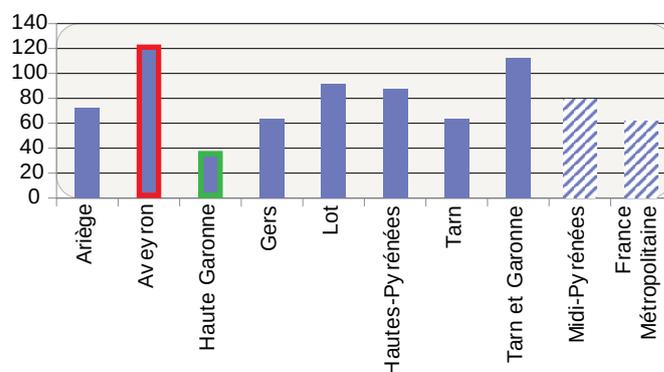
- le **Tarn** est le département où le nombre d'accidents par rapport à sa population est le plus faible de la région.

	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Blessés	Pop. totale en milliers d'habitants	Accidents corporels par million d'habitants	Tués à 30 jours par million d'habitants
Ariège	81	11	126	152	533	72
Aveyron	194	34	269	276	703	123
Haute Garonne	811	47	1051	1 243	652	38
Gers	127	12	163	188	676	64
Lot	86	16	86	174	494	92
Hautes-Pyrénées	222	20	279	229	969	87
Tarn	125	24	158	375	333	64
Tarn et Garonne	172	27	220	241	714	112
Midi-Pyrénées	1 818	191	2 352	2 878	632	66
France Métropolitaine	56 812	3 268	70 607	62 765	1 046	52

Accidents corporels par million d'habitants - 2013



Tués par millions d'habitants - 2013

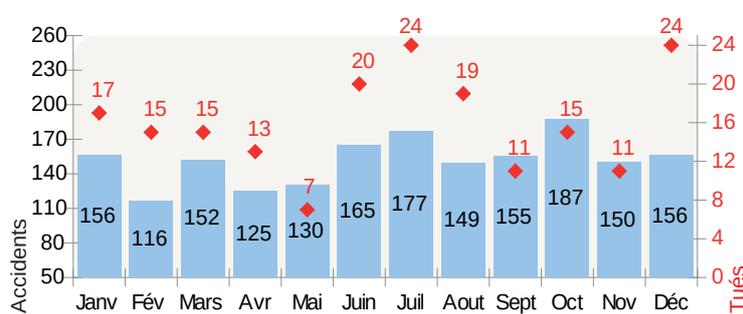
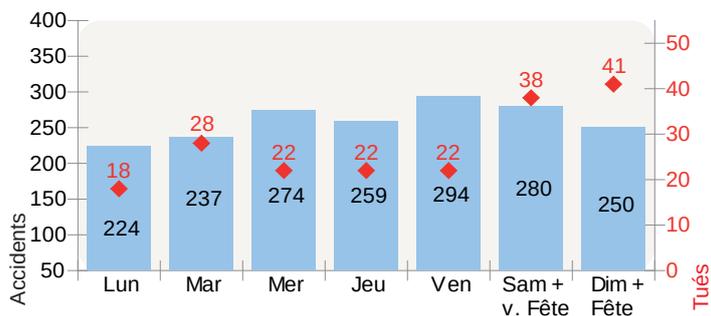


Sur la région, aucun département n'enregistre un nombre d'accidents par million d'habitants supérieur à la valeur nationale.

La région Midi-Pyrénées enregistre un nombre de tués par million d'habitants supérieur à la moyenne nationale. Seule la Haute-Garonne est inférieure à cette moyenne.

Les caractéristiques de l'accidentologie en 2013

Répartition des accidents dans le temps :

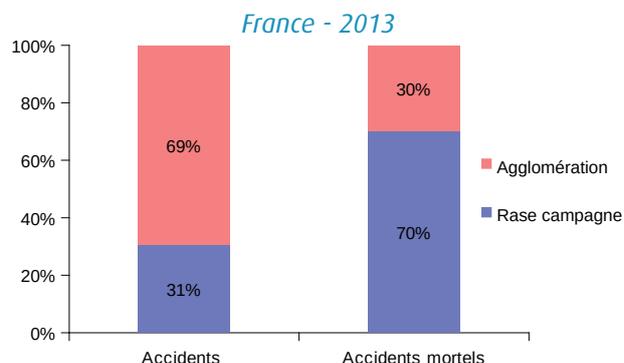
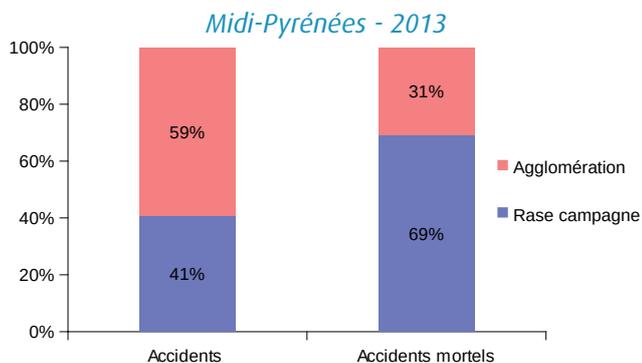


Le vendredi est le jour de la semaine qui enregistre le plus d'accidents. Les tués sont les plus nombreux les week-end, veille et jour de fête.

Le mois d'octobre est le plus accidentogène (avec 187 accidents).

les mois de juillet et décembre connaissent la plus forte concentration de tués (24).

La localisation des accidents reflète la structure territoriale de la région :



Les accidents les plus graves se produisent majoritairement hors agglomération : en effet, bien que la proportion d'accidents y soit moins forte qu'en agglomération (41 % contre 59%), 69 % des accidents mortels sur la région se produisent en rase campagne.

Sur les 59 % d'accidents situés en agglomération, 53 % ont eu lieu à Toulouse.

La part des accidents dans les agglomérations de la région (59 %) reste inférieure à celle observée au niveau national.

Répartition des accidents selon la catégorie d'impliqués :

Accidents impliquant au moins un ...	Nbre accid.	% accid.	Indicateur % national
piéton	284	15,6%	21,0%
cycle	123	6,8%	7,2%
cyclomoteur (2R motorisé < 50 cm3)	209	11,5%	23,8%
moto légère (2R motorisé >= 50 et <= 125 cm3)	117	6,4%	
moto lourde (2R motorisé > 125 cm3)	257	14,1%	
voitures de tourisme et utilitaires légers (vl ou vu)	1 573	86,5%	87,5%
poids lourd	99	4,9%	5,4%
transport en commun	5	0,3%	1,7%
les autres modes	57	3,1%	2,4%
Ensemble des accidents de la période	1 818		

87 % des accidents impliquent au moins une voiture ou un véhicule utilitaire léger.

32 % des accidents impliquent au moins un deux-roues motorisés.

La part des accidents poids-lourds est légèrement plus importante qu'au niveau national.

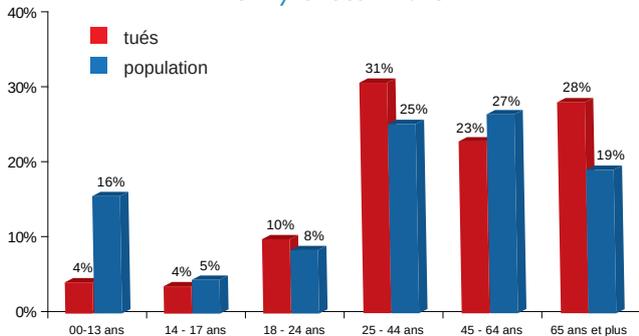
La part des accidents piétons et cycles est inférieure au niveau nationale.

Dans un accident, plusieurs catégories d'impliqués peuvent être comptabilisées : la somme des accidents par catégories est donc supérieure à 100%.

② Les victimes - Les tués

Répartition des tués par classe d'âge

Midi-Pyrénées - 2013



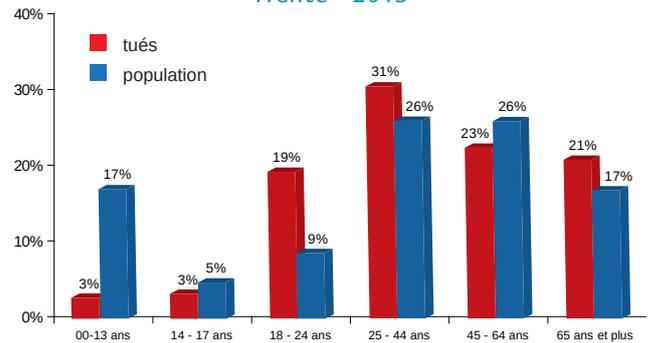
Les 65 ans et + représentent 19% de la population régionale et 28% des tués de la route (au niveau national cet écart est inférieur de 5 points).

La répartition des tués par classe d'âge au niveau régional est équivalente à celle au niveau national, à l'exception des 18-24 ans qui sont très sensiblement moins représentés en Midi-Pyrénées (10% contre 19% au niveau national)

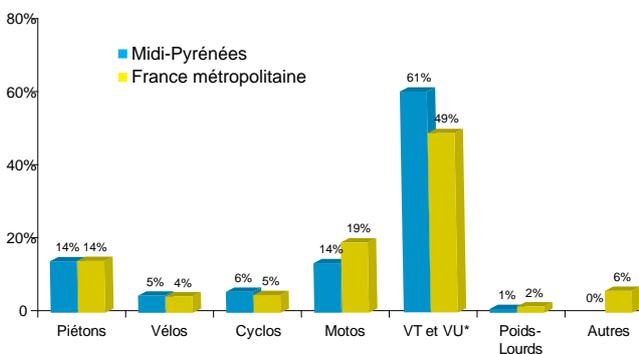
Les classes sur-représentées au niveau des tués par rapport à leur poids dans la population régionale sont les 25-44 ans, les 65 ans et plus, et, dans une moindre mesure, les 18-24 ans.

Les 25-44 ans représentent 25% de la population de Midi-Pyrénées mais 31% des tués de la route (constat identique au niveau national).

France - 2013



Répartition par mode de transport



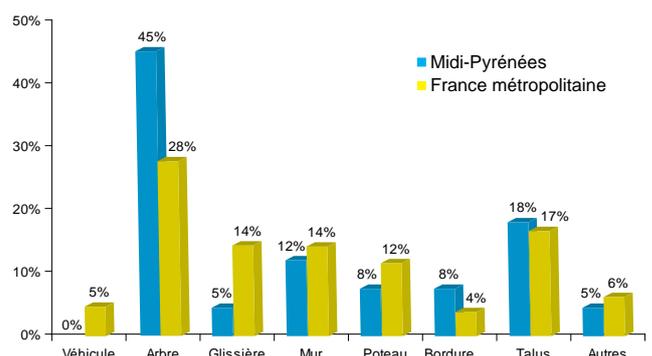
*VT : Véhicule de tourisme
VU : Véhicule utilitaire léger

En Midi-Pyrénées, 61% des tués sont des usagers de voitures (tourisme ou utilitaires légers). Au niveau national, ce taux est de 49%.

A contrario, la part des tués en motocyclettes est inférieure au niveau national de 5 points.

Répartition selon le type d'obstacle fixe

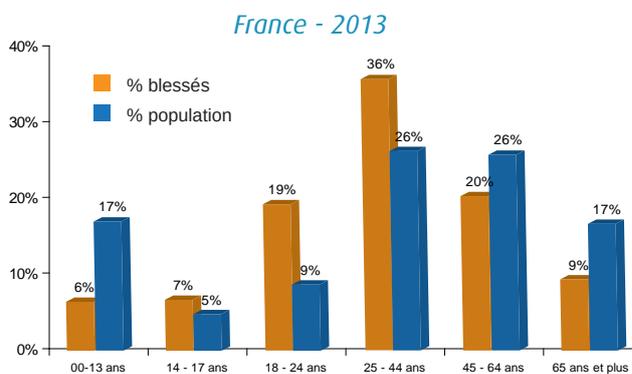
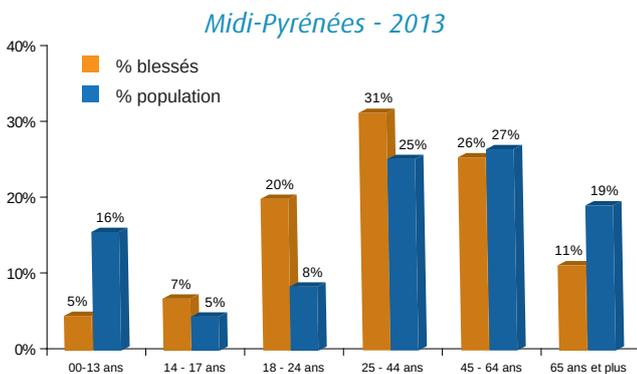
45% des tués contre obstacles, sont consécutifs à des chocs contre arbres, soit 30 tués. Au niveau national, ce taux est sensiblement inférieur (28%). Viennent ensuite les chocs contre les talus avec 18% (12 tués), et les murs avec 12% (8 tués). Les chocs contre les autres types d'obstacles représentent chacun moins de 9% des tués.



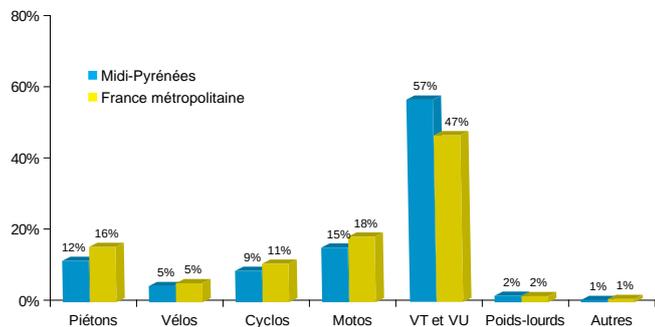
② Les victimes - Les blessés

Répartition des blessés par classe d'âge

En ce qui concerne les blessés, on observe une sur-représentation des classes d'âge 14-17 ans, 18-24 ans, et 25-44 ans par rapport à la population aussi bien en Midi-Pyrénées qu'au niveau national.



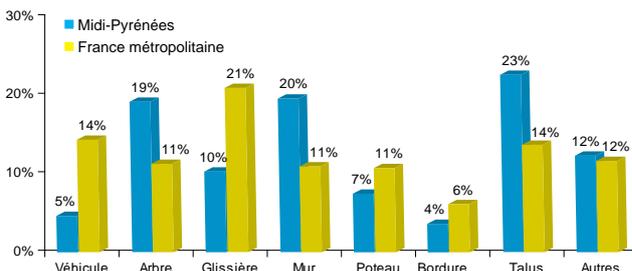
Répartition par mode de transport



En Midi-Pyrénées, 57% des blessés sont des usagers de voitures de tourisme ou d'utilitaires légers. En France, ce taux est seulement de 47%.

Répartition selon le type d'obstacle fixe

En Midi-Pyrénées, 23% des blessés contre obstacles, sont consécutifs à des chocs contre un talus. Au niveau national ce taux est de 14%. Viennent ensuite les chocs contre les murs avec 20% (11% au niveau national), les arbres avec 19% (11% au niveau national) et les glissières avec 10% (21% au niveau national). Les chocs contre les autres types d'obstacles représentent chacun moins de 8% des blessés.



③ Actualités de la Sécurité Routière 2013-2014

📅 30 mai 2013

Épreuve théorique du permis de conduire : des aménagements spécifiques pour les personnes souffrant de troubles dits «Dys»

Une convention de partenariat a été signée le 16 mai entre la Sécurité routière, représentée par le délégué interministériel à la sécurité routière, et les associations représentant les personnes atteintes de troubles spécifiques du langage oral (dysphasie) et/ou écrit (dyslexie) et/ou de troubles de l'acquisition de la coordination (dyspraxie).

Cette convention permet aux intéressés de bénéficier d'aménagements spécifiques lors du passage de l'épreuve du code de la route : un temps plus long est accordé pour l'examen des diapositives et une relecture des questions peut être réalisée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

📅 27 juillet 2013

Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, ouvre la 4ème réunion plénière du Conseil national de la sécurité routière (CNSR)

Le ministre de l'Intérieur a réaffirmé le 21 juin, à l'Assemblée nationale, la volonté du gouvernement de lutter contre l'accidentalité routière pour atteindre l'objectif d'« être en dessous des 2 000 victimes à la fin de cette décennie. » Il a notamment demandé au CNSR de se pencher sur la question « des enregistreurs de données d'accidents, que certains appellent boîtes noires » afin de « connaître les événements techniques précédant de quelques secondes un accident. » Le ministre a souhaité que le CNSR mène une réflexion sur la remontée « inter-files » des deux-roues motorisées.

📅 24 septembre 2013

Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, installe le groupe de travail relatif aux délais d'attente des candidats au permis de conduire

Comme le ministre de l'Intérieur l'avait indiqué lors de la dernière réunion plénière du conseil national de la sécurité routière (CNSR) du 21 juin 2013, le gouvernement reste très attentif aux délais d'attente des candidats au permis de conduire, pour la plupart des jeunes en recherche d'emploi.

C'est la raison pour laquelle, Manuel Valls, a confié à Mme Florence Gilbert, présidente de la commission « jeunes et éducation routière » du conseil national de la sécurité routière (CNSR), la responsabilité d'animer un groupe de travail élargi sur ce sujet. Cette instance devra, sans s'interdire aucune piste de réflexion, formuler les recommandations les plus appropriées.

La situation nécessite d'établir un diagnostic partagé de la situation et une méthode de travail afin d'apporter des réponses rapides. Dès le prochain CNSR prévu le 29 novembre le groupe de travail présentera une première série de mesures d'urgence. Ensuite le groupe de travail élaborera un plan d'actions qui sera présenté en début d'année lors d'un nouveau CNSR.

Ce groupe est constitué d'une vingtaine de personnes, responsables d'écoles de conduite, usagers, inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, ainsi que des membres du groupe de travail « jeunes, éducation routière » du CNSR.

📅 18 octobre 2013

Les radars mobiles de nouvelle génération contrôlent à présent la vitesse des véhicules qu'ils croisent

A partir du lundi 21 octobre 2013, les radars mobiles de nouvelle génération déployés au sein des unités de police et de gendarmerie auront la capacité de photographier, sans flash visible, les véhicules qui les doublent, mais également ceux qui arrivent en sens inverse. Le parc des véhicules utilisés pour ces contrôles de vitesse évolue avec l'arrivée d'un nouveau modèle, des Peugeot 208 banalisées, qui complètent la flotte de Renault Mégane déjà en service.



7 novembre 2013

Dans l'Union européenne, fin de l'impunité des conducteurs de véhicule immatriculé à l'étranger

Depuis le déploiement des radars vitesse en France, environ 21% des infractions relevées (25% en période estivale, jusqu'à 50% dans les zones frontalières pendant cette même période) concernent des véhicules immatriculés à l'étranger, alors qu'ils ne représentent que 5% du trafic. En moyenne sur une année, ce sont donc plus de 4 millions d'infractions constatées par les radars automatiques français qui concernent des véhicules immatriculés dans d'autres États membres de l'Union européenne.

C'est pourquoi, dès le 7 novembre 2014, date d'application de la directive européenne, les conducteurs des véhicules immatriculés dans les autres États membres de l'Union européenne, flashés par les radars français, seront poursuivis, dès lors qu'ils commettront des excès de vitesse ou des franchissements de feu rouge en France.

Le Centre national de Rennes, dont l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions a la charge, gère toutes les contraventions constatées par les radars automatiques. Il a maintenant accès aux fichiers d'immatriculation des autres États membres de l'Union européenne. Il pourra ainsi identifier les propriétaires des véhicules immatriculés dans ces pays, dont les conducteurs ont commis une infraction à la vitesse ou un franchissement de feu rouge sur le territoire français. Par cette connexion, un avis de contravention sera envoyé aux contrevenants étrangers qui devront acquitter l'amende ; s'ils payent dans les 90 jours, il s'agira d'une amende minorée.

Les autorités de ces États membres peuvent faire de même vis-à-vis des conducteurs français ayant commis un excès de vitesse ou un franchissement de feu rouge dans ces pays.

Qu'il soit français ou d'une autre nationalité, le conducteur en infraction recevra un courrier de rappel avec un montant majoré s'il ne règle pas la contravention dans les délais impartis. En cas de refus de paiement, le dossier sera alors transmis aux autorités de l'État membre de résidence du contrevenant, pour examen et recouvrement de l'amende.

Ces dispositions s'appliquent dans 25 pays de l'Union européenne, exceptés trois États membres qui ne sont pas parties prenantes de cet accord : il s'agit du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark. En effet, la base juridique de la directive appartenant au domaine de la coopération policière et judiciaire, ces trois pays ne sont pas liés par l'application de la directive. Ils peuvent toutefois y être associés s'ils le souhaitent, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

29 novembre 2013

Journée nationale des victimes de la route, éthylotest anti-démarrage, enregistreur de données d'accidentalité, circulation inter-files

Le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) s'est réuni pour sa 5ème séance plénière.

Après débat et vote, le CNSR a formulé quatre recommandations au ministre de l'Intérieur :

- Instaurer une journée nationale des victimes de la route le 22 février, qui sera un jour de commémoration des personnes et des familles dont le destin a, un jour, sur une route, brutalement basculé dans le drame.
- Organiser la récupération des données, d'ores et déjà présentes dans les systèmes de pilotage des véhicules, afin de reconstituer la genèse des accidents. Cette solution, sans surcoût, basée sur l'enregistrement sans son ni image du mouvement du véhicule, nécessite néanmoins qu'une standardisation du format des données soit opérée au niveau européen pour les futurs véhicules.
- Développer l'usage de l'éthylotest anti-démarrage auprès de conducteurs présentant un problème avec l'alcool, assorti d'un suivi et de soins.
- Lancer une expérimentation sur certaines voies rapides urbaines, permettant aux deux-roues motorisés, lorsque le trafic est congestionné, de circuler entre les deux voies les plus à gauche, moyennant une limitation de leur vitesse à 50 km/h.

6 mars 2014

Examen du code de la route : les inspecteurs du permis retraités appelés en renfort

Depuis le lundi 3 mars 2014, un arrêté permet aux inspecteurs du permis de conduire à la retraite de faire passer l'épreuve théorique du code de la route aux candidats du permis de conduire. Cette mesure vise à réduire le délai d'attente des candidats, en allégeant le travail des inspecteurs en activité, qui pourront se concentrer sur le passage des épreuves pratiques. Il s'agit de l'une des mesures d'urgence proposées par le groupe de travail sur les délais d'examen du permis de conduire.

📅 15 mai 2014

François Hollande : «On fera la réforme du permis de conduire»

Le Président de la République a annoncé une simplification du permis de conduire « pour tous les jeunes mais aussi pour la population ». Il s'agira de « simplifier la procédure, simplifier les inscriptions, simplifier aussi lorsqu'il y a échec. La nouvelle chance de passer le permis sans que s'écoule un délai trop long » a déclaré François Hollande. Un groupe de travail relatif aux délais d'attente des candidats au permis de conduire avait remis en avril 2014 au ministre de l'Intérieur des propositions allant dans ce sens.

« Il ne s'agit pas de prétendre qu'on pourra faire que le coût soit abaissé dans un délai rapide, mais si on réduit le temps, si on simplifie la procédure [...] alors on aura réglé une partie de la difficulté » poursuit le Président. Cette réforme est une nécessité car « il y a beaucoup de jeunes qui conduisent sans permis, sans assurance et avec des conséquences extrêmement graves. On n'a pas le droit de laisser cette situation perdurer ». Déjà, des mesures d'urgence avaient été prises pour 2014 : recrutement d'une promotion de 25 inspecteurs du permis de conduire ; octroi d'une enveloppe de 60 000 examens supplémentaires ; recours à des délégués et inspecteurs à la retraite pour la surveillance de l'épreuve du code. La loi consommation a, par ailleurs, interdit aux auto-écoles de facturer des frais de restitution de dossier, quand un élève souhaite quitter leur établissement. Selon les auto-écoles, ces frais pouvaient aller de 50 à 200€, pénalisant notamment les jeunes apprentis conducteurs.

📅 05 juin 2014

Mise en circulation du nouveau modèle de radar mobile de nouvelle génération

Avec la mise en service des nouvelles Citroën Berlingo, tous les départements de France métropolitaine seront dotés d'un « radar mobile de nouvelle génération » avant les grands départs en vacances.

La Sécurité routière annonce la mise en service d'un troisième modèle de « radar mobile de nouvelle génération ». Après les Renault Megane et les Peugeot 208, des Citroën Berlingo sont livrées aux forces de l'ordre.

Avec 150 véhicules sur les routes de France depuis la mi-juillet, tous les départements de la métropole ont été dotés d'un tel équipement et ont mis en œuvre un plan de contrôle renforcé durant tout l'été.

Ces radars embarqués à bord de voitures banalisées, permettent d'effectuer des contrôles de vitesse en roulant ou à l'arrêt.

L'objectif est de lutter contre les excès de vitesse importants commis par une minorité d'usagers qui continuent à ne pas respecter les règles, et qui mettent en danger leur vie et celle des autres.

📅 31 juillet 2014

Réforme du permis de conduire : à partir du 1er août, le nombre d'examens quotidien par inspecteur du permis de conduire augmente

Pour ramener, en deux ans, le délai moyen d'attente d'une place d'examen après un échec au permis B à 45 jours, des mesures concrètes ont été mises en application dès cet été. Il est actuellement de 98 jours.

À partir du 1er août, la durée de l'épreuve pratique du permis B est raccourcie, passant de 35 à 32 minutes. Ainsi, l'arrêt dit « de précision », qui consiste pour un candidat à marquer l'arrêt complet de son véhicule devant un stop ou un feu rouge, sera évalué à la place d'une des deux manœuvres prévues jusqu'alors. Cet assouplissement permet un gain de temps sans remettre en cause le niveau d'exigence pour l'obtention de l'examen.

L'examineur pourra donc faire passer 13 examens par jour au lieu de 12 aujourd'hui, ce qui représente potentiellement sur une année 117 500 places d'examen B supplémentaires.

Toujours dans le but de réduire les délais d'attente en concentrant le travail des inspecteurs là où ils sont les plus demandés, le passage des épreuves du code de la route peut, depuis le 1er juillet, être confié à d'autres agents publics que les inspecteurs.

Ce recentrage des inspecteurs sur le cœur de leur mission de service public permet de répondre au principal besoin des candidats, et notamment des jeunes, qui doivent pouvoir, après un premier échec, repasser le permis dans des délais raisonnables, sans multiplier les heures de conduite supplémentaires qui représentent un surcoût important.



**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées**
1 rue de la Cité Administrative - Bât. G
CS 80002 - 31074 Toulouse cedex 9
Tél. 33 (0)5 061 58 50 00
Fax. 33 (0)5 61 58 54 48